



**Bureau communautaire**  
**13 juin 2019**  
**Saint-Aubin – 18h30**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 19  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Date de la convocation : 03 juin 2019

**Présents** : J.P Fichère, J.M Daubigny, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, C. François, P. Jacquot, J. Thurel.

**Excusés** : C. Bourgeois-République, C. Crétet, P. Blanchet, J.L Bouchard, B. Guerrin, J.C Lab.

**Date d'affichage** : 21 juin 2019

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB21/19

#### **Objet**

Convention de mise à disposition de la piste de bicross au bois des Vernaux à Tavaux

Considérant les articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant les articles L1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de sa politique de promotion et de développement du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de soutenir l'association Cycliste Damparis Tavaux Région (A.C.D.T.R.) section BMX par la mise à disposition d'une piste de bicross située au Bois des Vernaux à Tavaux.

Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition de la piste de bicross de Tavaux avec le club « A.C.D.T.R. section BMX » pour l'utilisation du terrain de compétition et d'entraînement.

La durée maximale de la présente convention est de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la convention de mise à disposition avec l'association A.C.D.T.R. section BMX ci-annexée pour la piste de bicross située au bois des Vernaux à Tavaux,

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Saint-Aubin,  
Le 13 juin 2019,  
Le Président,

